

l'essentiel



n° 100
décembre 2007

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ZONES D'EMPLOI :

DAVANTAGE D'ATOUTS POUR BELFORT ET BESANÇON

La faible attractivité économique des régions du Grand-Est n'empêche pas certaines zones d'emploi de ces régions d'être attractives. Elles sont cependant incapables de diffuser cette attractivité aux zones voisines. Parmi les zones les plus attractives du Grand-Est, on compte Belfort, Besançon et Vesoul. Sur la période 1997-2004, Montbéliard et Dole, qui étaient les zones d'emploi les plus attractives de la région, ont perdu de leur rayonnement. Les gains et les pertes d'attractivité sont essentiellement le fait d'évolutions divergentes de l'emploi entre le début et la fin de la période. En dehors de densités économique et de population généralement faibles, les zones d'emploi franc-comtoises ne présentent pas de caractéristiques particulièrement défavorables à leur attractivité. Des profils économiques relativement proches ne conduisent d'ailleurs pas forcément à une attractivité économique comparable. Seules les zones d'emploi de Dijon et de Besançon ont à la fois des caractéristiques et une attractivité économique comparables. Dans une zone d'emploi, les effets positifs d'une importante densité économique peuvent être atténués par une spécialisation économique trop marquée. C'est notamment le cas pour la zone d'emploi de Montbéliard. Les zones les plus attractives économiquement, sont généralement celles où la croissance de la population est la plus favorable.

L'attractivité économique des territoires, qui se définit par la capacité à attirer et retenir des établissements et des emplois, est un impératif stratégique à la fois pour les territoires eux-mêmes et pour les entreprises qui souhaitent continuer à y prospérer ou s'y installer. Elle procède d'une combi-

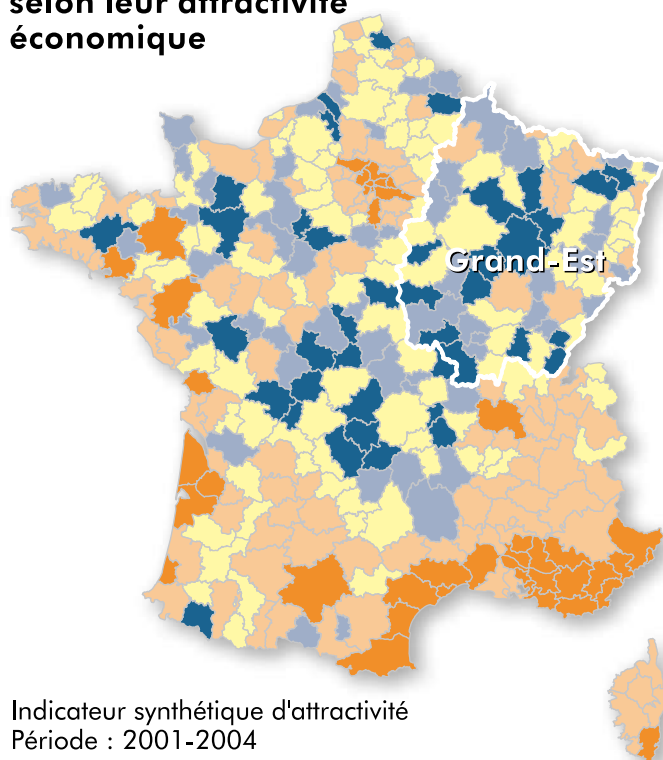
naison d'éléments (structure productive, disponibilité et qualification de la main d'œuvre, potentiel du marché, environnement économique, infrastructures, emploi-revenu, qualité de l'appareil de formation, fiscalité locale, compétitivité de l'offre foncière et immobilière...), qui forme

l'offre territoriale. Cette offre se doit d'être compétitive pour ne pas exposer le territoire à des risques de dévitalisation. Au niveau des régions métropolitaines, le Grand-Est témoigne, dans son ensemble, d'une faible attractivité économique, ainsi qu'il ressort de l'étude sur les forces et



www.insee.fr
insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15€/mn)

Classement des zones d'emploi selon leur attractivité économique



Indicateur synthétique d'attractivité
Période : 2001-2004

- Très attractive
- Attractive
- Moyennement attractive
- Peu attractive
- Très peu attractive

Source : INSEE
Champ : Industrie, Commerce, Services

© IGN - INSEE 2007

les faiblesses de la Franche-Comté parue récemment ⁽¹⁾. La Franche-Comté occupe la 20^e place sur les 22 régions métropolitaines, tandis que l'Alsace, la mieux placée, est au 11^e rang.

Ce constat ne doit cependant pas occulter les profondes disparités qui peuvent exister au sein même des régions. L'étude des offres territoriales ne prend vraiment tout son sens qu'à un niveau infra-régional comme celui de la zone d'emploi qui permet d'épouser au plus près les réalités de terrain.

Alors que le Grand-Est paraît globalement peu attractif ⁽²⁾, il

(1) Une troisième publication, à paraître en 2008, dressera un état des lieux du tertiaire supérieur en Franche-Comté.

(2) Cf. encadré ci-contre

ceux des territoires les plus dynamiques de métropole.

Dans le Grand-Est, des pôles d'attractivité isolés qui ne jouent pas un rôle d'entraînement sur leur environnement

Trois cas de figure sont présents au sein des régions métropolitaines. Dans les régions très attractives (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Île-de-France), la quasi-totalité du territoire régional l'est très fortement ou fortement : quelques zones d'emploi particulièrement dynamiques en termes de créations d'établissements et d'emplois communiquent leurs effets d'entraînement à de nombreuses zones voisines.

Dans les régions attractives ou moyennement attractives, l'ensemble de la région est relativement dynamique, même si quelques zones d'emplois restent en retrait.

Le Grand-Est dans son ensemble, l'Auvergne et le Limousin, correspondent au troisième cas de figure, où l'ensemble de la région est globalement peu attractif. On observe notamment un corridor de très faible attractivité (« diagonale du vide ») qui s'étend depuis les hautes vallées de la Meuse au sud et à l'ouest du Massif central, en passant par les hautes vallées de la Marne et de la Seine et les contreforts du Morvan. Ces territoires, qui conservent une forte vocation rurale, peinent à attirer d'autres activités économiques et à retenir leur population. Dans ces régions, on trouve des poches d'attractivité, souvent isolées, dont le dynamisme ne se diffuse pas aux zones voisines.

Au sein de ce grand espace, seul le sillon lorrain et le nord de la Moselle, qui bénéficient du voisinage des pôles de Nancy et de Metz en fort développement, présentent

Seules trois zones d'emploi comtoises dans la première moitié du classement métropolitain

Sur les 348 zones d'emploi métropolitaines, 68 font partie des cinq régions du Grand-Est (Franche-Comté, Alsace, Lorraine, Bourgogne et Champagne-Ardenne).

Entre 2001 et 2004, seules deux zones d'emploi lorraines et une zone d'emploi alsacienne se classent pour leur niveau d'attractivité économique dans le premier quart métropolitain. Trois zones d'emploi franc-comtoises se placent dans la première moitié. Près de la moitié des zones d'emploi du Grand-Est se situent dans le dernier quart.

Classement des zones d'emploi régionales selon leur attractivité économique	Du 1 ^{er} au 87 ^e rang (1 ^{er} quart)	Du 88 ^e au 174 ^e rang (2 ^e quart)	Du 175 ^e au 261 ^e rang (3 ^e quart)	Du 262 ^e au 348 ^e rang (dernier quart)	Ensemble
Nombre de zones d'emploi dans chaque tranche					
Champagne-Ardenne		2	2	4	8
Bourgogne		1	6	11	18
Lorraine	2	4	4	7	17
Alsace	1	1	7	3	12
Franche-Comté		3	4	6	13
Ensemble du Grand-Est	3	11	23	31	68

Source : INSEE

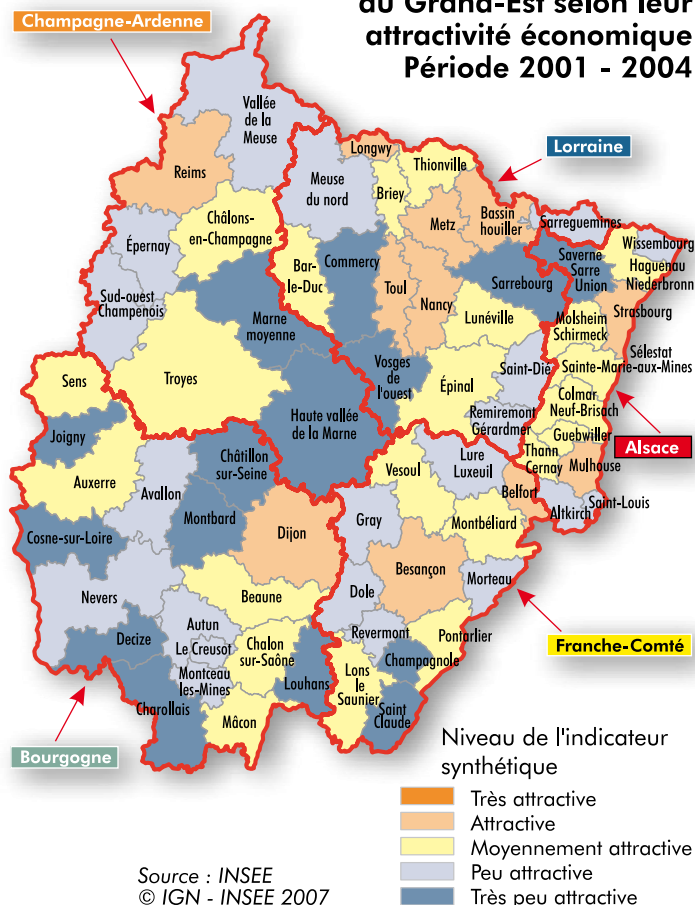
Champ : Industrie, Commerce, Services - période 2001 à 2004

un ensemble contigu de zones attractives. D'autres territoires comme Strasbourg, Belfort, Reims, Mulhouse, Dijon, Besançon et Longwy sont également attractifs, sans parvenir pour autant à entraîner les territoires qui leurs sont limitrophes. Ainsi, les zones d'emploi de Sarrebourg et de Saverne-Sarre-Union, pourtant situées entre Nancy-Metz et Strasbourg sont très peu attractives. Les zones d'emplois de Besançon et de Dijon, attractives et peu éloignées l'une de l'autre, ne semblent exercer aucun effet sur la vitalité des zones d'emploi de Gray et de Dole, qui apparaissent peu attractives. Il en est de même pour Altkirch, situé entre Belfort et Mulhouse.

Les zones d'emploi de Nancy, Metz et Strasbourg font cavalier seul dans le Grand-Est

Parmi les quinze zones les plus attractives du Grand-Est entre 2001 et 2004, on trouve trois zones franc-comtoises (Belfort, Besançon et Vesoul), sept lorraines (sillon lorrain et nord de la Moselle), deux alsaciennes, deux champenoises et une seule bourguignonne (Dijon). À l'inverse, la Bourgogne est fortement représentée dans le peloton de queue, avec sept des quinze zones les moins attractives. Parmi ces dernières, se trouvent les zones franc-comtoises de Champagnole et de Saint-Claude.

Classement des zones d'emploi du Grand-Est selon leur attractivité économique Période 2001 - 2004



Comment mesurer la performance des territoires en matière d'attractivité économique ?

L'attractivité économique d'une zone se définit comme sa capacité à attirer des entreprises et à créer des emplois, mais aussi, dans une optique plus défensive, à les retenir. Ainsi, un territoire qui bénéficie de créations d'établissements ou d'emplois supérieures à la moyenne des zones d'emploi métropolitaines se distinguera par une forte attractivité. Une entreprise qui souhaite investir peut soit renforcer le potentiel d'un de ses établissements en augmentant sa capacité de production et ses effectifs, soit créer une unité de production entièrement nouvelle. Le choix de la localisation de cette nouvelle unité dépend en partie de l'attractivité de chacun des sites potentiels. La décision finale peut tendre à renforcer le développement de la zone finalement retenue. Se pose alors la question d'évaluer l'attractivité économique des zones d'emploi françaises à des fins comparatives.

La méthode développée ici vise à apprécier l'attractivité économique des zones d'emploi selon quatre composantes mesurées par des taux annuels moyens calculés sur la période 2001 à 2004 :

1 Le taux de création d'établissements sièges est défini comme la moyenne annuelle du nombre d'établissements sièges d'entreprises créés ex nihilo ou transférés dans la zone, entre début 2001 et fin 2004, rapportée au stock d'établissements du 1^{er} janvier 2001.

2 Le taux de création d'établissements secondaires est défini comme la moyenne annuelle du nombre d'établissements secondaires créés ex nihilo ou transférés dans la zone, entre le début 2001 et la fin 2004, rapportée au stock d'établissements du 1^{er} janvier 2001.

Les établissements secondaires sont des établissements non sièges qui dépendent donc d'un établissement centre de décision.

3 Le taux d'emplois créés dans les établissements nouveaux est défini comme la moyenne annuelle des emplois générés par les établissements créés ou entrant dans la zone entre début 2001 et fin 2004, rapportée à l'emploi moyen.

L'emploi moyen est mesuré sur l'ensemble de la période du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} janvier 2005, alors que l'emploi dans les créations est mesuré au terme de l'année de la création de l'établissement.

4 Le taux de croissance de l'emploi dans les établissements existants et en croissance d'effectif est la moyenne annuelle de l'accroissement de l'emploi dans ces établissements entre 2001 et 2004 rapportée à l'emploi moyen.

Un **indicateur synthétique**, résultante des quatre composantes, permet alors de comparer les zones d'emploi entre elles. Il est le résultat d'une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur les quatre composantes et résume l'information fournie par celles-ci. L'attractivité des zones d'emploi est mesurée par leurs coordonnées sur le premier axe de l'ACP, apportant l'information la plus significative.

Lorsque la composante a évolué plus favorablement que la moyenne nationale au cours de la période envisagée, la coordonnée a une valeur positive ; elle est négative dans le cas contraire.

Cette transformation rend additives les quatre composantes permettant de mesurer leur poids dans l'indicateur synthétique d'attractivité. Elle renseigne sur les éléments qui expliquent le plus le niveau d'attractivité ainsi obtenu. Les constats et les éléments d'explication établis sur la base de cet étalon de mesure commun portent sur la place des zones d'emploi franc-comtoises dans l'ensemble des zones d'emploi métropolitaines et plus spécifiquement dans celles du Grand-Est.

L'analyse est basée sur les établissements exerçant une activité économique dans les secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (champ I.C.S.). Pour ces activités relevant de l'économie marchande, un arbitrage territorial peut avoir lieu au moment du démarrage de l'activité.

Les créations sont calculées sans tenir compte des disparitions des établissements et des emplois. On cherche à mesurer les nouvelles activités locales, signe d'un dynamisme particulier du territoire, sans préjuger de leur pérennité.

Les 15 zones d'emploi les plus attractives

Nom de la zone d'emploi	Rang dans le Grand-Est (sur 68)	Rang en France (sur 348)
Nancy	1	59
Metz	2	63
Strasbourg	3	77
Bassin houiller	4	92
Belfort	5	97
Reims	6	102
Dijon	7	107
Besançon	8	113
Mulhouse	9	125
Longwy	10	131
Toul	11	150
Vesoul	12	162
Troyes	13	165
Briey	14	173
Thionville	15	175

Source : INSEE

Champ : Industrie, Commerce, Services - période 2001 à 2004

Les 15 zones d'emploi les moins attractives

Nom de la zone d'emploi	Rang dans le Grand-Est (sur 68)	Rang en France (sur 348)
Saverne-Sarre-Union	54	312
Sarrebourg	55	313
Marne moyenne	56	317
Montbard	57	319
Vosges de l'ouest	58	322
Joigny	59	324
Commercy	60	326
Champagnole	61	327
Cosne-sur-Loire	62	329
Haute vallée de la Marne	63	331
Saint-Claude	64	335
Decize	65	336
Charollais	66	337
Louhans	67	338
Châtillon-sur-Seine	68	345

Rang des zones d'emploi de Franche-Comté parmi les 68 du Grand-Est

	Indicateur synthétique d'attractivité	Composantes de l'indicateur			
		Créations pures et transferts entrants d'établissements sièges	Créations pures et transferts entrants d'établissements secondaires	Créations d'emplois dans les nouveaux établissements	Créations d'emplois dans les établissements existants en croissance d'effectif
Belfort	5	21	10	1	35
Besançon	8	8	11	10	3
Vesoul	12	29	13	23	6
Pontarlier	24	49	32	15	12
Lons-le-Saunier	30	36	29	40	14
Montbéliard	32	25	20	18	67
Lure-Luxeuil	34	27	40	42	29
Dole	41	26	17	53	59
Gray	47	44	36	58	43
Revermont	52	63	51	45	17
Morteau	53	60	57	51	8
Champagnole	61	67	64	54	11
Saint-Claude	64	53	58	68	50

Avant le 35^e rangDu 35^e au 68^e rang

Source : INSEE

Champ : Industrie, Commerce, Services - période 2001 à 2004

Entre 2001 et 2004, les créations d'établissements et d'emplois dans les nouveaux établissements sont souvent peu dynamiques dans nombre de zones d'emploi comtoises

	Taux moyens en % sur la période 2001-2004			
	Créations pures et transferts entrants d'établissements sièges	Créations pures et transferts entrants d'établissements secondaires	Créations d'emplois dans les nouveaux établissements	Créations d'emplois dans les établissements existants en croissance d'effectif
Vesoul	8,2	2,2	2,4	8,6
Lure-Luxeuil	8,3	1,8	1,8	7,7
Belfort	8,7	2,3	4,3	7,5
Gray	7,5	1,9	1,4	7,3
Montbéliard	8,4	2,1	2,6	5,7
Dole	8,3	2,1	1,5	6,5
Besançon	9,7	2,3	2,7	8,7
Morteau	6,5	1,6	1,6	8,4
Revermont	6,3	1,7	1,7	8,0
Pontarlier	7,2	2,0	2,6	8,3
Lons-le-Saunier	7,9	2,0	1,9	8,2
Champagnole	5,6	1,5	1,5	8,3
Saint-Claude	6,9	1,6	0,9	6,9
Grand-Est	8,7	2,1	2,5	7,6
France métropolitaine	10,5	2,2	3,6	9,2

Taux supérieur à la moyenne observée dans le Grand-Est

Taux inférieur à la moyenne observée dans le Grand-Est

Source : INSEE - SIRENE

Quatre zones d'emploi franc-comtoises se classent entre les 15^e et 35^e rangs au sein du Grand-Est : Pontarlier, Lons-le-Saunier, Lure-Luxeuil, et Montbéliard. Cette dernière devrait occuper une meilleure place compte-tenu de sa densité, mais elle pâtit, entre 2001 et 2004, d'un fort recul de l'emploi dans les établissements en croissance d'effectif.

La zone d'emploi de Belfort est la plus attractive de Franche-Comté

Entre 2001 et 2004, la zone d'emploi de Belfort doit son premier rang parmi les zones comtoises à sa première place selon l'évolution de l'emploi dans les nouveaux établissements. Selon ce critère, elle se place au 21^e rang national sur 348 zones d'emploi métropolitaines. En revanche, elle ne se place qu'en position médiane au sein des zones d'emploi du Grand-Est, selon l'évolution de l'emploi dans les établissements en croissance d'effectif.

La zone d'emploi de Besançon présente des performances plus homogènes en termes de créations d'établissements et d'emplois. Entre 2001 et 2004, malgré une hausse inférieure à la moyenne de métropole, elle se classe au 3^e rang des zones du Grand-Est, derrière Beaune et Troyes, selon la progression de l'emploi dans les établissements existants en croissance d'effectif.

De nombreuses zones d'emploi comtoises bénéficient d'évolutions d'emploi dans les établissements existants en croissance d'effectif plus favorables que leurs homologues du Grand-Est. C'est le cas notamment des zones d'emploi de Vesoul⁽³⁾, de Morteau, de Champagnole, de Pontarlier, de Lons-le-Saunier et du Revermont. En revanche, les contributions des autres composantes de l'attractivité (taux de créations d'établissements sièges ou secondaires et créations d'emplois dans les nouveaux établissements) sont en moyenne plus faibles que dans les autres zones d'emploi du Grand-Est.

Entre 1997 et 2004, la hiérarchie des zones d'emploi comtoises s'est fortement modifiée

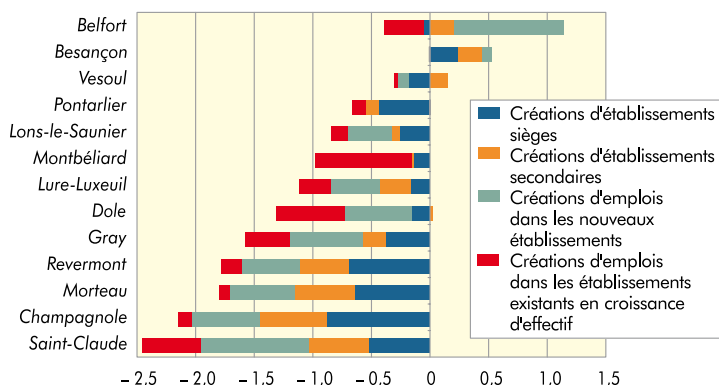
Les évolutions des créations d'emplois au sein des zones d'emploi ont été profondément marquées

par la crise industrielle qui s'est installée en France à partir de 2001.

Entre 1997 et 2001, les créations d'emplois dans les établissements existants en croissance d'effectif, contribuaient très fortement à l'attractivité économique de Montbéliard et de Vesoul et, dans une moindre mesure, à celle du Revermont. Entre 2001 et 2004, leur contribution devient négative dans ces trois zones, et même fortement négative pour Montbéliard. À l'exception de Saint-Claude, le déficit de création par rapport au niveau métropolitain s'amointrit. Cette réduction est particulièrement nette dans les zones d'emploi de Besançon et de Belfort.

Entre 1997 et 2001, les créations d'emplois dans les nouveaux établissements contribuaient positivement à l'attractivité des zones de Dole, Belfort et Besançon. Cette contribution était plutôt forte pour Dole, moyenne pour Belfort et plutôt faible pour Besançon. Entre 2001 et 2004, elle est devenue fortement négative pour Dole tandis qu'elle est restée quasiment identique dans le cas de Besançon et évoluait positivement pour Belfort. La situation s'est dégradée dans les zones d'emploi du Revermont et de Saint-Claude alors qu'elle s'est

Entre 2001 et 2004, la création d'établissements sièges en Franche-Comté n'est dynamique que dans la zone d'emploi de Besançon



Source : INSEE

Champ : Industrie, Commerce, Services - période 2001 à 2004

Note de lecture : dans la zone d'emploi de Belfort, deux composantes de l'attractivité sont plus élevées que la moyenne métropolitaine symbolisée par la mesure 0 : les créations d'emplois dans les nouveaux établissements et les créations ou les transferts entrants d'établissements secondaires dans la zone. En revanche, la croissance de l'emploi dans les établissements existants en croissance d'effectif est inférieure à la moyenne de métropole, limitant ainsi l'attractivité de la zone d'emploi. Les créations d'établissements ou les transferts entrants d'établissements sièges dans la zone sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau métropolitain, mais le déficit est moins marqué à Belfort que dans les autres zones d'emploi comtoises, à l'exception de celle de Besançon.

Entre 1997 et 2004, l'attractivité de Montbéliard fléchit

	Rang des zones d'emploi comtoises dans le Grand-Est		Évolution du rang entre les deux périodes
	Période 1997-2001	Période 2001-2004	
Pontarlier	44	24	+20
Lons-le-Saunier	47	30	+17
Lure-Luxeuil	51	34	+17
Gray	61	47	+14
Belfort	16	5	+11
Morteau	64	53	+11
Besançon	13	8	+5
Champagnole	66	61	+5
Vesoul	12	12	0
Saint-Claude	54	64	-10
Montbéliard	9	32	-23
Dole	11	41	-30
Revermont	22	52	-30

Source : INSEE

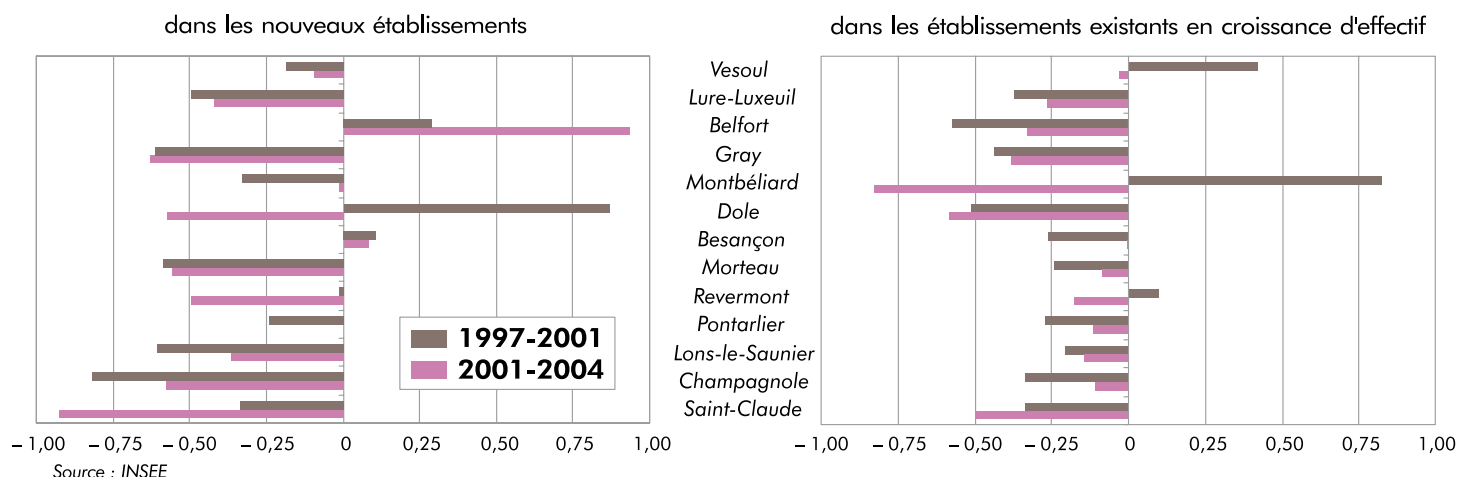
améliorée dans celles de Champagnole et de Pontarlier.

Ainsi, Montbéliard et Dole, qui étaient les deux zones franc-comtoises les plus attractives de la région entre 1997 et 2001, ont, avec celle du Revermont, perdu entre vingt et trente places au sein des zones d'emploi du Grand-Est. Les raisons

en sont différentes. Dans le Revermont, l'emploi était dynamique dans l'ensemble des secteurs d'activité entre 1997 et 2001. Après 2001, les effectifs industriels sont en net repli, tandis que la croissance de l'emploi dans les autres secteurs ralentit. Le dynamisme de l'emploi observé dans la zone de Montbéliard entre 1997 et

(3) Vesoul est la seule zone d'emploi de Franche-Comté à enregistrer une forte croissance de l'emploi industriel entre 2001 et 2004. Elle est liée, en grande partie, à la progression des effectifs du site de Peugeot Vesoul. Dans toutes les autres zones, l'emploi industriel baisse significativement.

Contribution des créations d'emplois



Source : INSEE

Note de lecture : entre 1997 et 2001, dans la zone d'emploi de Montbéliard, les établissements existants en croissance d'effectif enregistrent une progression de l'emploi très supérieure à la moyenne de métropole, contribuant ainsi à l'attractivité de la zone d'emploi. Entre 2001 et 2004, cette évolution est nettement inférieure au niveau métropolitain ; la contribution de cette composante à l'attractivité économique de la zone d'emploi devient très défavorable. Entre 1997 et 2001, la création d'emplois dans les nouveaux établissements de la zone d'emploi de Montbéliard s'opère à un rythme moins marqué qu'au niveau national ce qui pénalise l'attractivité économique. Entre 2001 et 2004, le dynamisme de la création d'établissements conduit à des créations d'emplois dans les nouveaux établissements plus nombreuses. Très légèrement en retrait du niveau métropolitain, elles pénalisent peu la zone.

2001 était porté par une importante croissance des effectifs de services. Cette dernière est notamment liée à une forte augmentation du recours à l'intérim au cours de cette période. Après 2001, le retournement de la conjoncture industrielle a conduit à une accentuation du repli de l'emploi industriel et à un recul du recours à l'intérim. La progression des effectifs dans le tertiaire a été très faible entre 2001 et 2004. Le classement de Dole entre 1997 et 2001 a bénéficié de la restructuration de Solvay à Tavaux qui a conduit à la création de plusieurs établissements. Une partie de l'évolution de l'emploi dans les nouveaux établissements comptabilisé sur cette période est liée à cette réorganisation, alors qu'il s'agit, en grande partie, de transferts d'effectifs au sein du site.

Montbéliard, Revermont, Morteau, Champagnole et Saint-Claude : des zones d'emploi très spécifiques au sein du Grand-Est

Les zones d'emploi du Grand-Est ont été regroupées en fonction de leurs caractéristiques en termes de résultats économiques (taux de marge, productivité apparente...), de structure productive, d'emploi et de revenu, de formation et de qualification, de recherche et développement, d'infrastructures et de fiscalité locale. Le tableau ci-contre présente les différents groupes dont font partie les zones d'emploi de la région. Les résultats économiques sont des critères dominants pour Belfort et Vesoul. Pour Saint-Claude, Morteau, le Revermont et Champagnole, les caractéristiques de la main d'œuvre sont déterminantes. Dans les autres

zones d'emploi, il s'agit d'une combinaison de ces deux critères. Parmi les treize zones d'emploi comtoises, les zones d'emploi de Montbéliard et de Saint-Claude (zones les plus industrialisées en termes d'emplois) d'une part, et le groupe formé des zones de Morteau, du Revermont et de Champagnole d'autre part sont sans équivalent dans le Grand-Est. Les autres zones d'emploi de la région présentent des similarités avec des zones d'emploi d'autres régions du Grand-Est, à l'exception de l'Alsace dont les zones d'emploi ont toutes un profil différent de leurs homologues comtoises.

Caractéristiques proches et attractivité comparable ne vont pas forcément de pair

Seules Besançon et Dijon, capitales régionales au tissu économique diversifié, présentent des caracté-

ristiques proches et une attractivité comparable (7^e et 8^e rang au sein des zones d'emploi du Grand-Est). En revanche, malgré des caractéristiques semblables aux zones d'emploi du Creusot ou de Montceau-les-Mines, Belfort est une des plus attractives du Grand-Est, alors que les deux autres sont en queue de peloton. Vesoul possède une dynamique propre qui explique certainement une attractivité qui ne se retrouve ni dans le sud-ouest champenois, dans les Vosges de l'ouest ou dans la haute vallée de la Marne. À l'opposé, celle de Gray partage des similitudes avec Troyes, Sens, Chalon-sur-Saône ou Nevers, mais n'en tire pas le même bénéfice en termes d'attractivité économique.

Caractéristiques et attractivité des zones d'emploi franc-comtoises

Caractéristiques discriminantes	Zone d'emploi de référence en Franche-Comté		Zone appartenant au même groupe dans le Grand-Est	
	Nom de la zone d'emploi	Rang pour l'attractivité économique	Nom de la zone d'emploi	Rang pour l'attractivité économique
Faible taux de marge, faible productivité apparente, faible intensité capitalistique	Belfort	5 ^e	Le Creusot Montceau-les-Mines	43 ^e 46 ^e
Forte part de cadres et de diplômés du supérieur, forte densité économique et de population, fort taux d'emploi et fort taux d'actifs de 50 ans ou plus en 1999	Besançon	8 ^e	Dijon	7 ^e
Fort taux de marge, forte productivité apparente, forte intensité capitalistique	Vesoul	12 ^e	Sud-ouest Champenois Vosges de l'ouest Haute vallée de la Marne	49 ^e 58 ^e 63 ^e
Faible coefficient de concentration, forte proportion d'employés, forte part d'emploi dans les services aux particuliers, faible taux de chômage, faible taux d'emploi, faible part des actifs de 50 ans et plus en 1999	Pontarlier	24 ^e	Beaune Auxerre Meuse du nord Avallon	21 ^e 26 ^e 38 ^e 51 ^e
Faible coefficient de concentration, forte proportion d'employés, forte part d'emploi dans les services aux particuliers, faible taux de chômage	Lons-le-Saunier	30 ^e	Mâcon	22 ^e
Fort coefficient de concentration, faible proportion d'employés, faible part d'emploi dans les services aux particuliers, fort taux de chômage, fort taux de marge, forte productivité apparente, forte intensité capitalistique	Montbéliard	32 ^e		
Groupe sans caractéristiques prépondérantes	Lure-Luxeuil	34 ^e	Bar-le-Duc Remiremont-Gérardmer Saint-Dié	31 ^e 44 ^e 45 ^e
Fort taux de marge, forte productivité apparente, forte intensité capitalistique, faible taux d'emploi, faible part des actifs de 50 ans et plus en 1999	Dole	41 ^e	Toul Épinal	11 ^e 20 ^e
Groupe sans caractéristiques prépondérantes	Gray	47 ^e	Troyes Sens Chalon-sur-Saône Nevers Joigny	13 ^e 18 ^e 23 ^e 35 ^e 59 ^e
Fort taux d'emploi, forte part des actifs de 50 ans et plus en 1999	Revermont Morteau Champagnole	52 ^e 53 ^e 61 ^e		
Faible taux d'emploi, faible part des actifs de 50 ans et plus en 1999	Saint-Claude	64 ^e		

Source : INSEE

Les indicateurs ont été calculés dans les secteurs principalement marchands non agricoles, hors activités financières et intérim.

Productivité apparente : rapport entre la valeur ajoutée de l'entreprise ou du secteur et l'emploi correspondant.

Intensité capitalistique : rapport entre le montant des immobilisations de l'entreprise ou du secteur et l'emploi correspondant. Les industries à forte intensité capitalistique sont souvent qualifiées d'« industries lourdes ».

Taux de marge : rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée brute de l'entreprise ou du secteur. L'excédent brut d'exploitation est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Le Coefficient de concentration mesure la répartition plus ou moins inégale de l'emploi entre les établissements d'une zone d'emploi. Il vaut 0 dans le cas théorique où tous les établissements de la zone ont la même taille, et tend vers 1 lorsque quelques établissements rassemblent la majeure partie des emplois.

Faibles densités de population et d'emploi ne favorisent pas les zones d'emploi franc-comtoises

Parmi les facteurs d'attractivité qui jouent dans le choix d'installation d'une entreprise sur un territoire, figurent son potentiel marchand, sa den-

sité économique, sa dotation en infrastructures (routes, couverture haut débit,...), le niveau de qualification de la main d'œuvre ou la présence d'établissements d'enseignement supérieur.

Pour expliquer le niveau du taux de création d'établissements, deux déterminants paraissent prépondérants : la densité économique (nom-

bre d'emplois au km²) qui correspond à la notion d'agglomération des activités et le revenu fiscal médian qui évalue le potentiel marchand de la zone à travers la capacité financière de ses résidents. Ces deux déterminants soulignent la dynamique liée aux effets d'agglomération. Des parts élevées de diplômés du supérieur et d'étudiants

au sein de la population sont également des facteurs favorables.

Début 2006, les zones d'emploi comtoises accueillent en moyenne 88 200 habitants et 34 600 emplois, soit un quart de moins comparé à la moyenne du Grand-Est. Cette situation est, au niveau local, la déclinaison de la faible taille de la région évoquée

Des zones d'emploi de Franche-Comté et de Bourgogne de taille comparable en termes de population et d'emploi

	Zone d'emploi par région				Rang des régions sur 22		
	Nombre	Superficie moyenne en km ²	Nombre moyen d'habitants 2006	Nombre moyen d'emplois 2005	Population 2006	Emplois 2005	Attractivité économique
Champagne-Ardenne	8	3 217	167 375	65 713	8	8	19
Alsace	12	694	151 417	60 629	10	10	11
Lorraine	17	1 393	137 588	49 237	13	15	12
Bourgogne	18	1 763	90 922	35 927	19	18	16
Franche-Comté	13	1 254	88 154	34 645	20	20	20
Grand-Est	68	1 555	121 544	46 873			
France métropolitaine	348	1 578	175 767	70 638			

Source : INSEE - Enquêtes Annuelles de Recensement 2004 à 2006, Estimations d'emploi

Les populations moyennes des zones d'emploi sont obtenues à partir des estimations de population régionales au 1^{er} janvier 2006. Aucune estimation de population par zone d'emploi issue du nouveau recensement de la population n'est disponible avant la diffusion de la fin du premier cycle de collecte, fin 2008.

lors de l'analyse régionale de l'attractivité économique [1]. Elle explique en partie la faible attractivité des zones d'emplois franc-comtoises puisqu'elle conduit à des densités de population et des densités économiques faibles. Ces moindres densités entraînent, même en présence d'un revenu fiscal médian élevé, un faible potentiel marchand.

Des revenus fiscaux élevés dans les zones frontalières

Rapporté au niveau métropolitain de chaque déterminant, certaines zones d'emplois comtoises, comme Belfort, Besançon et Montbéliard occupent une position favorable. C'est notamment le cas pour la densité économique et la densité de population.

En termes de revenu fiscal médian, la hiérarchie régionale se modifie. Les zones d'emploi frontalières de Morteau, Pontarlier et Saint-Claude bénéficient des revenus des travailleurs frontaliers avec la Suisse plus

élevés qu'en Franche-Comté. Par ailleurs, hors effet de structure, les salaires horaires versés par les entreprises exerçant leur activité dans la zone d'emploi de Pontarlier sont relativement élevés ce qui n'est pas le cas dans celle de Morteau.

En revanche, dans la zone d'emploi de Dole, le niveau du revenu fiscal médian s'explique plus par la structure de l'activité que par le niveau des salaires horaires qui sont plutôt faibles dans cette zone.

Classement des zones d'emploi comtoises selon leur positionnement au sein des zones d'emploi de métropole

Position de la zone d'emploi	Densité de population	Densité économique	Densité du réseau routier structurant ²	Diplômés (part des plus diplômés)	Recherche (part des chercheurs)	Revenu (fiscal médian par unité de consommation)	Indice de salaire hors effet structurel ³
Très bonne				Besançon	Belfort	Morteau ¹	
Bonne	Belfort	Belfort Montbéliard		Belfort	Montbéliard Besançon	Pontarlier Saint-Claude Besançon Belfort	Pontarlier
Plutôt bonne	Montbéliard Besançon Dole	Besançon Saint-Claude Dole	Dole Belfort Revermont Montbéliard	Dole Lons-le-Saunier Revermont Pontarlier Montbéliard Saint-Claude	Lure-Luxeuil Dole Saint-Claude Gray Pontarlier Revermont	Lons-le-Saunier Montbéliard Dole Vesoul	Saint-Claude Belfort Besançon Revermont
Plutôt faible	Lure-Luxeuil Morteau Saint-Claude Lons-le-Saunier Pontarlier Vesoul Revermont	Morteau Lure-Luxeuil Lons-le-Saunier Vesoul Pontarlier Champagnole Revermont	Saint-Claude Besançon Champagnole Lons-le-Saunier Gray Pontarlier	Vesoul Champagnole Gray	Vesoul Morteau Lons-le-Saunier	Champagnole Revermont Lure-Luxeuil Gray	Morteau Lons-le-Saunier Gray Vesoul Montbéliard Lure-Luxeuil Champagnole Dole
Faible	Champagnole Gray	Gray	Morteau Lure-Luxeuil Vesoul	Lure-Luxeuil Morteau			
Très faible					Champagnole		

Source : INSEE, DGI, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

1) 6^e dans le Grand-Est, 26^e au niveau métropolitain

2) Le réseau routier structurant est constitué de tronçons de routes de type autoroutier et assurant les liaisons principales qui traversent les zones d'emplois. L'autoroute A39 mise en service depuis ce décompte assure une meilleure desserte des zones d'emploi de Lons-le-Saunier et du Revermont.

3) L'indice de salaire servant au classement des zones d'emplois est corrigé des effets de structure pour pouvoir comparer le niveau des salaires « toutes choses égales par ailleurs ». On prend en compte les principaux déterminants du salaire horaire : sexe, tranche d'âge du salarié, catégorie socioprofessionnelle, taille de l'entreprise, secteur de l'entreprise afin d'isoler l'effet propre à la localisation géographique. Les salaires pris en compte sont ceux du secteur privé concurrentiel hors intérim ; ne sont donc pas comptabilisés ceux versés par l'État et les collectivités locales dans les activités d'administration publique, de la santé et de l'action sociale.

Critères de classement par rapport à chaque variable

Très bonne : entre le 1^{er} et le 34^e rang métropolitain
Bonne : entre le 35^e et le 87^e rang métropolitain
Plutôt bonne : entre le 88^e et le 174^e rang métropolitain
Plutôt faible : entre le 175^e et le 281^e rang métropolitain
Faible : entre le 282^e et le 313^e rang métropolitain
Très faible : entre le 314^e et le 348^e rang métropolitain

Les zones d'emploi de Belfort et Besançon favorisées par leur densité économique

	Revenu fiscal médian par unité de consommation (euros) 2005	Densité économique (emplois/km ²) 2000	Part des diplômés du supérieur 1999	Nombre d'étudiants 2003	Part des services aux entreprises 2000	Coefficient de spécialisation* 2000
	Valeur	Valeur	%	Valeur	%	Valeur
Belfort	16 540	51,1	16,5	3 101	15,9	0,478
Besançon	16 558	20,5	20,9	25 713	15,2	0,347
Vesoul	15 424	8,6	12,0	484	11,0	0,540
Pontarlier	17 124	8,2	12,8	ND	7,3	0,546
Lons-le-Saunier	15 805	9,2	13,1	562	11,0	0,468
Montbéliard	15 742	34,1	12,4	883	6,6	0,667
Lure-Luxeuil	14 719	9,5	9,6	ND	6,2	0,598
Dole	15 723	13,3	13,5	491	9,2	0,493
Gray	14 588	4,7	10,3	ND	7,1	0,629
Revermont	15 010	7,0	12,9	477	6,3	0,640
Morteau	18 038	10,3	9,5	ND	6,2	0,662
Champagnole	15 053	7,3	10,9	ND	7,5	0,595
Saint-Claude	16 617	15,1	12,4	386	5,3	0,741
Franche-Comté	16 006	14,6	14,5	32 655	10,2	0,537
Grand-Est	16 170	16,4	14,3	249 931	12,1	0,445

Source : INSEE, DGI, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ND : Non Diffusible

* : Coefficient de spécialisation : il indique si une zone d'emploi est spécialisée dans un petit nombre de secteurs ou si elle offre des activités diversifiées. Il vaut 0 lorsque l'emploi est réparti de manière uniforme entre les secteurs (découpage en NES 114), et se rapproche de 1 quand la distribution de l'emploi devient plus inégalitaire.

Seules les zones d'emploi de Belfort, de Besançon et de Montbéliard présentent une densité économique plus forte que la moyenne du Grand-Est.

Les deux premières possèdent d'autres facteurs favorables. Elles concentrent une forte part des étudiants comtois. Elles comptent les plus fortes proportions de diplômés du supérieur de la région. Les services aux entreprises sont également plus développés dans ces deux zones. Enfin leur structure productive est plus diversifiée qu'en moyenne dans la région.

Les zones d'emploi de Vesoul et de Lons-le-Saunier se classent juste après celles de Besançon et de Belfort en termes de revenu fiscal médian et de part des services aux entreprises. En revanche, leur densité économique, leur part de diplômés du supérieur ainsi que leur nombre d'étudiants sont beaucoup plus faibles.

Quant aux zones d'emploi de Champagnole, du Revermont, de Gray et de Lure-Luxeuil, elles sont en retrait du niveau régional pour de nombreux déterminants de l'attractivité : revenu fiscal médian, densité économique, part des services aux entreprises et part des diplômés du supérieur. Elles sont par ailleurs moins diversifiées. La zone d'emploi de Morteau présente globalement les mêmes caractéristiques mais en diffère par le niveau élevé de son revenu fiscal médian et son caractère frontalier (cf. encadré sur les zones frontalières page 11).

Une trop forte spécialisation économique peut pénaliser l'attractivité d'une zone d'emploi

Dans une zone d'emploi donnée, les effets positifs pour l'attractivité d'une im-

portante densité économique peuvent être atténués par une spécialisation économique trop marquée. Le risque est probablement plus important quand cette spécialisation concerne un tissu industriel basé sur des secteurs d'activités traditionnels.

En revanche, une spécialisation marquée forge l'image d'un territoire dont celui-ci peut tirer partie pour encourager, par exemple, la coopération entre acteurs économiques. Cette dernière, entre entreprises, recherche et formation, est la mission dévolue aux pôles de compétitivité mis en place en 2006 dont il est encore trop tôt pour mesurer les effets.

Il est généralement admis que, face à un risque de fermeture d'établissement important ou de crise sectorielle subite, les territoires qui ont un système productif spécialisé et concentré sont les plus fragiles.

Trois politiques publiques pour renforcer la compétitivité des territoires

Les pôles de compétitivité concernent essentiellement les agglomérations et leur aire d'influence sur des projets industriels de grande envergure à caractère innovant et stratégique qui croisent différentes technologies.

Dans le Grand-Est, 9 pôles de compétitivité sont labellisés au 1^{er} juillet 2007, certains associant plusieurs régions :

- Industries et Agro-Ressources : Champagne-Ardenne, Picardie ;
- Matériaux Innovants, Produits Intelligents : Lorraine
- Innovations thérapeutiques : Alsace
- Fibres naturelles Grand' Est : Lorraine, Alsace
- Véhicule du futur : Alsace, Franche-Comté
- VITAGORA : Bourgogne, Franche-Comté
- Pôle Nucléaire : Bourgogne
- Microtechniques : Franche-Comté
- Plastipolis : Franche-Comté, Rhône-Alpes

Les systèmes productifs locaux (SPL) sont une déclinaison française des districts industriels italiens. Ils ont vocation à fédérer des entreprises et des institutions géographiquement proches sur des projets spécifiques et répondant à une logique de filière, de produit ou de métier. En Franche-Comté, figurent notamment la filière comté ou le pôle européen de tournerie-tabletterie.

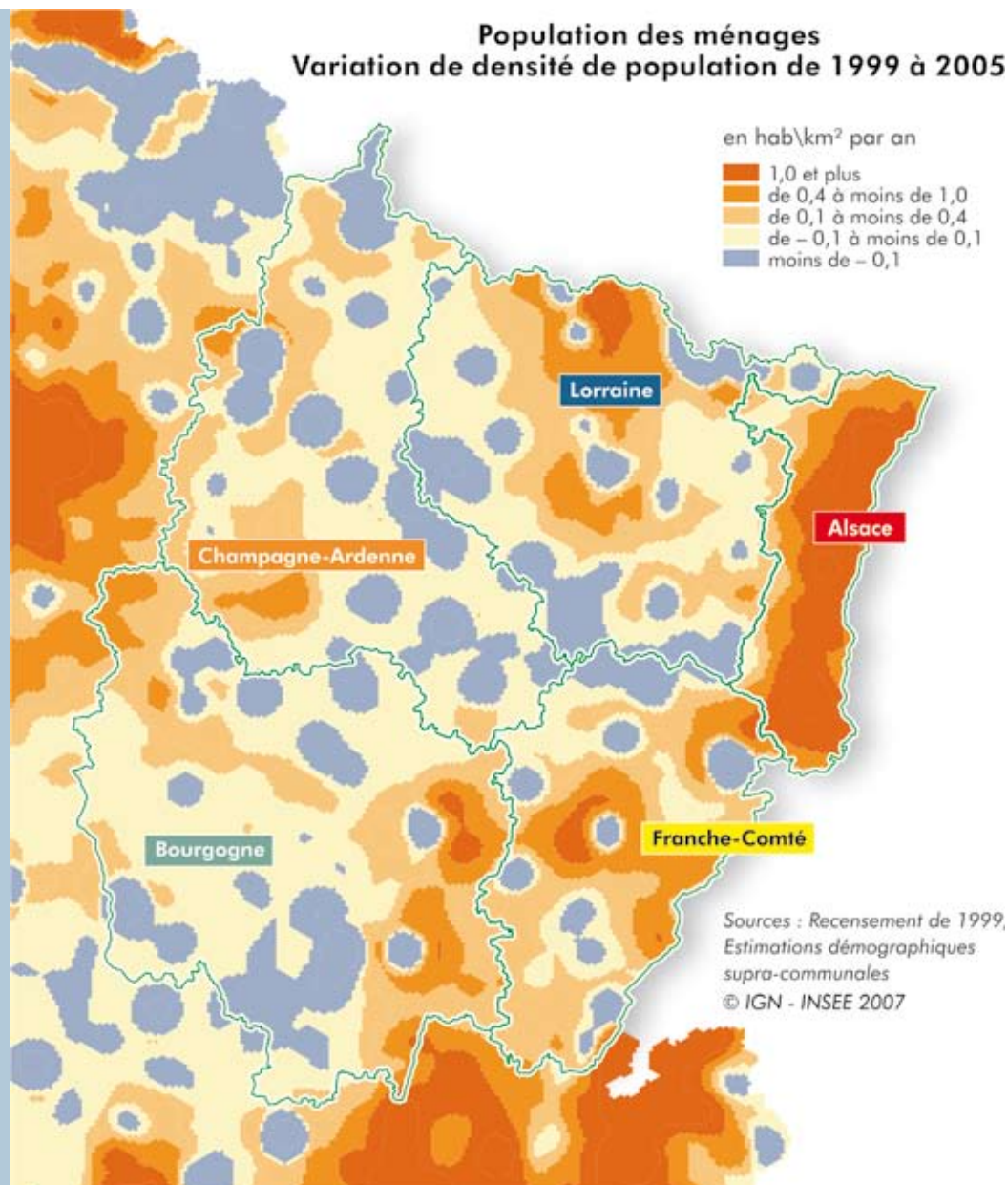
Les pôles d'excellence rurale sont l'équivalent des pôles de compétitivité à l'échelle rurale. Bâties autour de partenariats public – privé, ces projets visent à développer les territoires ruraux par l'emploi et l'innovation. Des pôles d'excellence rurale se développent en Franche-Comté autour du bois, du jouet et de la valorisation des cultures de chanvre, colza et tournesol.

Estimation de la population et des caractéristiques démographiques des ménages au 1^{er} janvier 2005

Le recensement de la population, actuellement en phase de montée en puissance, fournit des chiffres de population pour les communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2004, 2005 et 2006, ainsi que pour certaines communes de plus de 10 000 habitants (trois estimations de population communale ont été diffusées en Franche-Comté : Besançon, Belfort et Montbéliard et 40 au total dans le Grand-Est).

Les données définitives de population ne seront disponibles pour l'ensemble des communes qu'à la fin du cycle quinquennal de collecte, c'est-à-dire en fin d'année 2008.

Avant cette échéance, afin de disposer de caractéristiques démographiques pour des territoires infrarégionaux, l'INSEE a estimé la population des communes dont les chiffres ne sont pas encore disponibles à partir des évolutions des communes situées dans un rayon de 30 km. Ces données géographiques ne sont utilisables que sur des zonages où la proportion de communes diffusées est suffisante. La carte ci-contre a été réalisée en lissant les évolutions ainsi obtenues.



Ainsi, la zone d'emploi de Montbéliard pourrait être plus affectée par une crise du secteur automobile que celle de Mulhouse. La première est, en effet, plus spécialisée que la seconde (respectivement 15^e et 274^e rangs nationaux pour ce critère). De plus, l'emploi est également très fortement concentré dans quelques établissements dans la zone de Montbéliard.

La zone d'emploi de Vesoul reste attractive, bien que fortement tournée vers l'industrie automobile. Elle est cependant

moins spécialisée que Montbéliard. La zone d'emploi de Saint-Claude, dont la densité économique est importante, pâtit d'une très forte spécialisation (3^e rang métropolitain) qui peut expliquer, en partie, sa faible attractivité économique.

Cette zone, qui souffre d'une faible accessibilité par la route comme par le rail, accueille deux fois moins d'emplois dans les services aux entreprises que la moyenne comtoise.

Attractivité économique et évolution récente de la population vont souvent de pair

Entre 1999 et 2005, l'évolution de population dans le Grand-Est semble relativement liée à l'attractivité économique mesurée sur la période 2001 à

2004 pour une majorité de zones d'emploi. Dans l'ensemble, les zones les plus attractives du Grand-Est verraient alors leur population progresser plus ou moins fortement dans les zones les moins attractives. Ces premières estimations

confirment la décroissance de la population le long de la diagonale du nord de la Champagne-Ardenne et du sud des Vosges jusqu'aux contreforts du Morvan, ainsi que le dynamisme du sillon lorrain et du nord de la Moselle. Elles mettent en évidence le dynamisme particulier de l'Alsace avec une forte croissance le long de l'axe Strasbourg - Mulhouse. Les zones d'emploi de Sarrebourg et de Saverne Sarre Union, malgré une très faible attractivité, enregistrent une croissance de

leur population, soutenue par la périurbanisation de Metz et de Strasbourg. Ces deux zones, peu dynamiques en termes de créations d'emplois et d'établissements, voient leur caractère résidentiel s'affirmer.

Entre 1999 et 2005, en Franche-Comté, la densité de population augmente fortement dans trois grandes zones :

- à l'ouest et au nord de Besançon, reflet de la périurbanisation autour de la capitale régionale,
- le long de la frontière suisse à proximité des communes de Pontarlier et de Morteau, ainsi qu'entre Morteau et Besançon.
- au nord-est de la région, à la frontière avec l'Alsace.

Les zones où la densité a diminué le plus fortement se situent généralement à proximité immédiate des grandes villes, dans le Haut-Jura ainsi que sur une frange nord de la Haute-Saône qui se prolonge dans les Vosges et en Haute-Marne.

Les zones où la densité progresse le plus sont assez proches de celles observées entre 1990 et 1999. En revanche, le recul de la densité de population dans les grands centres urbains est plus fréquent depuis 1999. La zone en déclin démographique, dans le nord de la région, existait déjà sur la période 1990-1999, mais sa surface s'est sensiblement réduite après 1999. ■

Pierre QUILLERY (INSEE)
Willy CADET (ARD)

Une attractivité économique en trompe l'œil pour les zones d'emploi frontalières du Grand-Est

La mesure de l'attractivité économique, issue de l'indicateur synthétique d'attractivité qui sert de base au classement des zones d'emploi métropolitaines, porte sur la dynamique de la création d'entreprises et d'emplois par les entreprises implantées dans la zone. Selon cette mesure, le Grand-Est apparaît peu attractif.

Cette mesure est imparfaite dans les zones d'emploi frontalières où une part non négligeable d'actifs exercent une activité à l'étranger. L'importance du travail frontalier se retrouve, notamment dans les niveaux de revenus particulièrement élevés et les taux de chômage faibles qui y sont constatés. Or ces indicateurs font partie des variables explicatives de l'attractivité d'une zone.

Que ce soit avec le Luxembourg en Lorraine, avec l'Allemagne en Alsace et en Lorraine et avec la Suisse en Alsace et en Franche-Comté, le travail frontalier est un des moteurs du développement local du Grand-Est. Son impact est d'autant plus marqué que les effectifs de travailleurs frontaliers résidant dans une zone d'emploi sont nombreux

au regard des emplois proposés par les entreprises locales. Il peut affecter l'évolution de la population, de l'emploi ou celle du chômage. Les déplacements domicile-travail sont une réalité quotidienne pour un nombre croissant d'actifs consentant à des trajets de plus en plus longs pour occuper un emploi. Le travail frontalier rentre dans ce cadre. Il permet surtout de conserver ou d'attirer sur place des actifs, souvent jeunes. En Franche-Comté, son influence est beaucoup moins marquée dans les zones d'emploi de Belfort et de Montbéliard que dans celles de Morteau et de Pontarlier, voire dans celle de Saint-Claude. Sans le travail frontalier, le dynamisme des zones d'emploi de Pontarlier et de Morteau, en termes de population et de construction neuve, serait affecté. La population accuserait notamment un vieillissement marqué. Dans ces deux zones, les activités microtechniques ainsi que celles de la métallurgie et de la transformation des métaux sont très présentes. Elles le sont également dans les cantons qui leur font face côté suisse où les différences des conditions de

rémunérations et les réglementations du travail sont plus favorables qu'en Franche-Comté. Face à cette concurrence et à la relative rareté de certaines qualifications, les entreprises peuvent éprouver des difficultés à rester, se développer, voire s'implanter côté français.

Les zones d'emploi frontalières du Massif du Jura disposent de taux de chômage relativement faibles par rapport à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la zone d'emploi de Morteau figure en 5^e position des zones d'emploi de métropole pour son taux de chômage à la fin juin 2007. De plus, au niveau de son revenu fiscal médian, elle arrive largement en tête des zones d'emploi franc-comtoises et dans les premiers rangs métropolitains (26^e). Cependant, les salaires versés par les entreprises comtoises y sont comparativement plutôt faibles. Cette situation existe, mais de façon moins prégnante, dans la zone d'emploi de Pontarlier, voire dans celle de Saint-Claude. L'écart entre les revenus des frontaliers et ceux des autres actifs est donc marqué, ce qui induit une dispersion relativement importante des revenus.

Le travail frontalier a une importance significative dans de nombreuses zones d'emploi du Grand-Est

	Emplois proposés par les entreprises de la zone d'emploi		Frontaliers résidant dans la zone d'emploi		Poids du travail frontalier par rapport à l'emploi local en %		
	Emplois au lieu de travail au 01/01/1999	Emplois au lieu de travail au 01/01/2004	Frontaliers en mars 1999	Frontaliers au 01/01/2004	1999	2004	Évolution 1999-2004 (en points)
Longwy	20 856	20 537	10 987	14 743	52,7	71,8	+19,1
Saint-Louis	17 971	19 175	11 615	12 060	64,6	62,9	-1,7
Altkirch	14 500	15 354	7 495	7 840	51,7	51,1	-0,6
Wissembourg	15 948	16 647	8 279	8 020	51,9	48,2	-3,7
Thionville	90 925	95 702	22 703	32 898	25,0	34,4	+9,4
Morteau	14 780	14 920	4 336	4 730	29,3	31,7	+2,4
Pontarlier	18 406	19 412	3 488	4 750	19,0	24,5	+5,5
Sarreguemines	30 370	31 854	7 218	6 893	23,8	21,6	-2,1
Bassin houiller	76 448	74 793	15 688	15 747	20,5	21,1	+0,5
Briey	19 450	20 907	2 068	3 522	10,6	16,8	+6,2
Haguenau-Niederbronn	48 460	53 222	8 561	8 610	17,7	16,2	-1,5
Mulhouse	112 933	116 775	13 819	14 080	12,2	12,1	-0,2
Saint-Claude	22 348	21 104	1 384	2 400	6,2	11,4	+5,2
Belfort	52 384	54 809	1 826	1 310	3,5	2,4	-1,1
Montbéliard	77 139	78 903	1 275	1 320	1,7	1,7	+0,0
Alsace	684 031	722 934	68 658	69 030	10,0	9,5	-0,5
Franche-Comté	428 988	450 257	13 168	15 120	3,1	3,4	+0,3
Lorraine	814 041	848 611	63 643	81 949	7,8	9,7	+1,8

Source : INSEE

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Travailler à une offre territoriale plus compétitive au regard des enjeux à relever

Les treize zones d'emploi franc-comtoises ne présentent pas le même potentiel d'attractivité du fait, notamment, d'offres territoriales sensiblement différentes.

Chacun de ces territoires se doit de qualifier et valoriser davantage son offre en fonction de la concurrence territoriale à laquelle il est exposé, de ses atouts véritablement discriminants, mais aussi d'une stratégie à définir et des moyens qu'il peut affecter à sa mise en œuvre.

La priorité donnée au caractère endogène ou exogène du développement local, ainsi que les vocations d'occupation des espaces d'activités sont au premier rang de ces choix à opérer.

L'échelle pertinente pour se comparer dépasse ici bien souvent celle de la Franche-Comté et devrait être pour les principales agglomérations comtoises, à minima, celle du Grand-Est.

Spécialisation économique : de l'importance de se distinguer

L'enjeu essentiel réside dans la notion de « valeur ajoutée », en termes d'innovation et de richesses, qu'est censée apporter la spécialisation d'une partie des activités économiques à un territoire donné.

Le fait de se spécialiser ne doit pas être subi, mais correspondre à un choix conscient des acteurs du territoire misant sur ses avantages comparatifs au regard des autres potentiellement concurrents.

Cette distinction, à travers un affichage clair d'un positionnement économique spécifique doit servir le territoire, par un effet discriminant positif, et les acteurs économiques, par l'effort de coopération qu'il implique. L'émergence de pôles de compétitivité en Franche-Comté va dans ce sens.

Cette dynamique vise à favoriser l'organisation des systèmes productifs locaux et les synergies entre les composantes de ces systèmes (entreprises, recherche, formation), en plus de donner davantage de visibilité à des pôles régionaux d'excellence industrielle.

De plus, l'effort à consentir pour se distinguer est rendu quasi obligatoire avec la condition d'ouverture de ces pôles à l'international qui figure dans les objectifs initiaux à atteindre de cette politique.

La bande frontalière, des perspectives d'avenir à clarifier

Les perspectives d'évolution des zones d'emploi frontalières qui jouissent, en comparaison des autres zones franc-comtoises de situations plutôt favorables, sont à évaluer avec beaucoup de prudence.

La relative « rente de situation » dont ces zones d'emploi bénéficient aujourd'hui est très liée à la conjoncture économique en Suisse, où un certain nombre de leurs habitants vont travailler. Un retournement conjoncturel ou politique dans ce pays entraînerait probablement le reflux d'un nombre important de personnes actives côté français sur un périmètre plus ou moins restreint. L'État et les territoires en supporteraient les coûts économiques et sociaux.

Dans ces zones d'emploi, cohabitent désormais des populations de niveau de vie très différent.

Enfin, l'économie productive semble délaisser de plus en plus ces zones pour le pays voisin, où les conditions d'implantation paraissent plus favorables, et le basculement vers une économie résidentielle est à craindre, surtout dans la perspective d'assèchement de la main d'œuvre disponible (qualifiée et non qualifiée) qui semble se dessiner à court terme.

Une démarche prospective doit au plus tôt pouvoir étudier ces aspects, afin d'anticiper sur les mesures correctrices et de progrès à mettre en place à moyen terme pour ces territoires de la bande frontalière.

Agence Régionale de Développement

Bibliographie

[1] : « Attractivité économique : forces et faiblesses de la Franche-Comté » - INSEE Franche-Comté - l'essentiel n°98 - septembre 2007

[2] : « Les évolutions sociodémographiques récentes dans les trois grandes aires urbaines de Franche-Comté » - INSEE Franche-Comté - l'essentiel n°99 - septembre 2007

[3] : « L'attractivité de la Franche-Comté » INSEE Franche-Comté - mai 2006

[4] : « Survie des nouvelles entreprises : davantage de facteurs favorables en Franche-Comté » - INSEE Franche-Comté - janvier 2004

[5] : « Les créations d'établissements contribuent à l'attractivité économique des Pays de la Loire » - INSEE Pays de la Loire - février 2006

[6] : « Attractivité économique de la Lorraine : concentrée dans le sillon lorrain et le nord de la Moselle » - INSEE Lorraine - mai 2006

[7] : « L'attractivité économique de la Bretagne » - INSEE Bretagne - juin 2006

[8] : « S'implanter en France ou à l'étranger : le choix des firmes françaises » - Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) - février 2007

[9] : « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure » - INSEE - Économie et Statistique - novembre 2003

Agence Régionale de Développement de Franche-Comté

Parc Alpia - Bât. A - 8, rue Jacquard - 25000 BESANÇON - Tél. : 03 81 81 82 83 - Fax : 03 81 81 99 40 - www.ardfc.org

INSEE Franche-Comté « le Major » 83, rue de Dole - BP 1997 25020 BESANÇON Cedex Tél : 03 81 41 61 61 Fax : 03 81 41 61 99

Directeur de la publication : Didier Blaizeau Rédacteur en chef : Patrice Perron Mise en page : Maurice Boguet, Yves Naulin

Imprimerie : Camponovo-Bouchard - ISSN : 1248-2544 © INSEE 2007 - dépôt légal : décembre 2007